

Projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence en direct via la plateforme Zoom, le mardi 22 février 2022 à 20 h 00.

ORDRE DU JOUR

MOT DE BIENVENUE

- 01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 03- MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023
- 04- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 05- LEVÉE DE LA SÉANCE

Prenez note que cette version d'ordre du jour est préliminaire et provisoire. L'ordre du jour doit être approuvé par le conseil municipal en séance et l'ordre du jour est susceptible d'être modifié. Version 21 février 2022